

# **ATELIER DE VALIDATION PAR LES EXPERTS DES PAYS DE LA CEEAC EN VUE DE L'ADOPTION D'UNE STRATEGIE TIC POUR L'AFRIQUE CENTRALE**

## **DECLARATION DE DOUALA**

Les experts réunis à l'Atelier de restitution de la stratégie des TIC pour l'Afrique Centrale à Douala du 24 au 25 janvier 2007

### *Considérant*

- Les résultats du Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI) à savoir :
  - La Déclaration de Principes de Genève
  - Le Plan d'action de Genève(PAG)
  - L'Engagement de Tunis
  - L'Agenda de Tunis sur la Société de l'Information(ATSI)
- la Déclaration Universelle des droits de l'homme relative à la création, à l'utilisation et au partage de l'information pour le développement,
- les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)
- le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)
- Le Plan d'Action Régional Africain sur l'Economie du Savoir (PARAES)

### *Reconnaissant*

- a) la volonté des Etats de l'Afrique Centrale de faire des TIC des outils de développement pour la lutte contre la pauvreté, l'accélération de la croissance économique et le développement des populations de cette sous région ;
- b) les efforts fournis par la COPTAC en matière de déploiement d'infrastructures de télécommunication ;

### *Prenant en compte*

- a) les différentes études commises par les partenaires au développement, notamment :
  - la stratégie e-CEMAC 2010,
  - l'élaboration d'un programme de développement des TIC en Afrique Centrale ,
  - le guide d'élaboration de stratégie nationale TIC.
- b) les résultats des différentes études commises par les partenaires au développement, notamment au bénéfice du COMESA, de la CEDEAO ou de la SADEC relatifs aux problématiques des TIC,
- c) les enseignements tirés des expériences du Rwanda d'une part et des attentes du Secteur Privé ainsi que de la Société Civile d'autre part,

### *Adoptent*

dans le cadre de la stratégie TIC de l'Afrique Centrale; les axes stratégiques suivants.

- 1) Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de révision des cadres législatifs et réglementaires en vue de la migration des réseaux vers la convergence des technologies
- 2) Développement des infrastructures et interconnexion des réseaux
- 3) Mise en œuvre des stratégies sectorielles (e-Gouvernement, e-commerce, e-santé, e-éducation, etc.)
- 4) Etablissement d'un modèle de création de place de marchés électroniques (e.marketplace) et de centres incubateurs à l'adresse des PME (formation au e-commerce et aux e.business)
- 5) Renforcement des capacités du Secteur Privé
- 6) Promotion de la Recherche et du Développement
- 7) Renforcement des capacités du Secrétariat Général de la CEEAC, du Secrétariat Exécutif de la CEMAC et des structures nationales respectives par l'évaluation et la mise à niveau des outils de communication interne et externe
- 8) Evaluation de l'état d'utilisation du Système douanier automatisé (Sydonia) par les diverses administrations douanières de la zone ainsi que l'amélioration et la mise à niveau harmonisée de la connectivité entre les diverses parties impliquées
- 9) Evaluation des outils actuels de suivi et de traçabilité dans l'industrie du bois, création d'un portail d'échanges d'informations entre les divers acteurs de la filière et mise en place des outils TIC de gestion durable de la forêt

### *Recommandent :*

,

### *Aux Gouvernements :*

- 1) Faire des TIC un axe prioritaire au niveau de la définition des politiques et stratégies de développement
- 2) Accroître la visibilité des TIC par la création de postes décisionnels au niveau national et régional
- 3) Mettre en place au niveau institutionnel une structure de suivi, d'évaluation et de mise en œuvre des politiques TIC au niveau national
- 4) Formuler un cadre légal TIC en Afrique Centrale en s'inspirant des meilleures pratiques régionales et internationales
- 5) Encourager la réduction sensible des taxes sur les équipements TIC

- 6) Créer et ou Améliorer les mécanismes de financement en faveur des PME -PMI évoluant dans le secteur des TIC
- 7) Mettre en place un Observatoire des TIC au niveau national
- 8) Encourager la mise en place de plates-formes d'interconnexion entre les différents opérateurs de la sous-région
- 9) Accélérer la mise en place d'une dorsale large bande sous régionale
- 10) Encourager les initiatives nationales et sous-régionales sur la Gouvernance Internet
- 11) Impliquer toutes les parties prenantes dans la création, la gestion et le fonctionnement des structures de Gouvernance Internet (Afrinic, AFTId, etc
- 12) Associer , impliquer toutes les parties prenantes, et de manière non limitative, le secteur privé, la société civile, les institutions de formation, dans tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie nationale des TIC
- 13) Encourager les institutions financières à appuyer le secteur privé TIC par la création de mécanismes de financement adapté (Fonds d'investissement, Fonds de Garantie, etc.)
- 14) Soutenir les activités de la société civile à travers des mécanismes d'accès aux financements appropriés
- 15) Accélérer la libre circulation des personnes et des biens notamment par la mise en place du passeport CEMAC
- 16) . Mettre en place des mécanismes de reconnaissance des compétences en TIC
- 17) Développer et assurer la mise à disposition de l'énergie électrique et promouvoir le développement d'autres sources alternatives d'énergies pour favoriser l'accès aux TIC dans les zones rurales
- 18) Encourager le partage d'infrastructures entre les différents opérateurs des services de base (télécommunications, énergie, transport, etc.)
- 19) Actualiser les missions et programmes relatifs à la formation conformément aux décisions arrêtées par les Sommets des Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale
- 20) Mettre en place une politique d'inclusion des populations défavorisées et à besoins spécifiques dans la stratégie TIC

### ***Au Secteur Privé***

- 1) Mettre en place des mécanismes de reconnaissance des compétences en TIC

- 2) Développer le partenariat entre le secteur privé et les institutions de formation et de recherche notamment dans la définition des cursus d'enseignement des TIC
- 3) Assurer la formation et l'information des acteurs du Secteur Privé
- 4) Encourager le secteur Privé à proposer des solutions innovantes adaptées aux besoins des utilisateurs en terme de contenus et d'usages
- 5) Promouvoir la mise en place d'incubateurs et d'un Technopôle TIC sous-régional
- 6) Encourager le partage d'infrastructures entre les différents opérateurs des services de base (télécommunications, énergie, transport, etc.)

### ***A la Société Civile***

1. Participer activement au processus d'élaboration et de mise en oeuvre de la stratégie nationale et sous régionale des TIC
2. Prendre part au cadre de collaboration formel entre << CEEAC-CEMAC et les organisations de la Société civile>> pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie nationale et sous-régionale TIC.
3. Développer un cadre communicationnel de la Société Civile avec les autres parties prenantes notamment les pouvoirs publics
4. Encourager le renforcement du réseautage entre les organisations féminines de la sous-région ayant les TIC comme base d'activités
5. Mettre en place des mécanismes incitatifs des initiatives des femmes, des jeunes et des handicapés dans le domaine des TIC au niveau national et sous-régional.
6. Valoriser les programmes de formation para scolaire des jeunes à l'utilisation positive des TIC
7. Impliquer la Société Civile dans l'identification et la vulgarisation des bons usages des TIC par la population
8. Inclure les populations défavorisées et à besoins spécifiques dans la stratégie TIC

### ***Aux organisations sous-régionales et régionales***

- 1) Mettre en place un comité de pilotage CEA-CEEAC-CEMAC chargé du suivi, de l'évaluation et de la mise en œuvre de la stratégie sous-régionale des TIC
- 2) Elaborer et vulgariser un guide de mise en place des politiques TIC au niveau national
- 3) Elaborer une feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie TIC en Afrique Centrale
- 4) Mettre en place un Observatoire des TIC au niveau sous-régional

- 5) Développer une synergie entre les différentes structures sous-régionales œuvrant dans le domaine des TIC
- 6) Encourager les initiatives nationales et sous régionales sur la Gouvernance Internet
- 7) Accélérer la mise en place d'une dorsale large bande sous régionale
- 8) Accélérer la libre circulation des personnes et des biens notamment par la mise en place du passeport CEMAC
- 9) Se servir de la COPTAC comme base pour l'harmonisation des principes de Tarification des services de communication
- 10) Créer un cadre de collaboration formel entre << CEEAC-CEMAC et les organisations de la Société civile>> pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie sous-régionale TIC

*prie le Secrétaire Général de la CEEAC, le Secrétaire Exécutif de la CEMAC*

de porter la présente Résolution à l'attention du prochain Atelier de restitution de la première partie de l'étude d'élaboration du cadre stratégique à moyen et long terme pour le développement des infrastructures en Afrique Centrale. prévu à Libreville au Gabon du 19 au 23 février 2007

*Remercient*

- les différents Etats membres pour les efforts qui sont déjà entrepris pour le développement des TIC
- les différents partenaires au développement pour l'appui constant apporté aux pays de la sous région,
- le Gouvernement de la République du Cameroun pour sa disponibilité et l'accueil dont ont bénéficié tous les participants au présent atelier.

**Fait à Douala, le 25 janvier 2007**